

A Grenoble, le 26 février 2020

Le chef d'établissement adjoint

Aux personnels du collège Fantin Latour

Objet : Préparation aux épreuves de l'ASSR

Madame, Monsieur,

Les épreuves de l'ASSR 1 et de l'ASSR 2 se dérouleront respectivement les 28 et 29 mai 2020.

Le contenu des épreuves porte sur quatre catégories d'utilisateurs (piétons, cyclistes, cyclomoteuristes et autres – passagers, témoins ...) et sur dix thèmes (circulation, intersections, vitesse, équipements, passagers, comportement citoyen, développement durable, santé et conduites à risques, secourisme, distracteurs).

L'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les attestations de sécurité routière doivent être préparées **par l'ensemble de l'équipe éducative**.

Ainsi, je vous invite à vous organiser afin de proposer une préparation la plus complète possible à travers l'ensemble des disciplines.

Les heures de permanence seront aussi un temps mis à profit pour les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème}. Les assistants d'éducation se chargeront d'entraîner les élèves concernés en salle polyvalente chaque fois que cela sera possible.

Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous deux liens vers des sites vous permettant de préparer les élèves à la passation des épreuves :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

<http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/>

De même, le portail d'éducation à la sécurité routière (<http://www.education-securite-routiere.fr>) propose dans la rubrique « enseigner » des ressources à destination des enseignants ainsi que des annales dans la rubrique « attestations ».

Veillez, Madame, Monsieur, agréer mes sincères salutations

Emilie GENON, Principale adjointe

